

et les forts de Metz devaient être remis à l'ennemi le 29 octobre à midi. Le maréchal avait confié aux commandants de corps le soin de fixer le nombre des officiers chargés de conduire les troupes sur les emplacements assignés par l'ennemi. Dans presque tous les corps tous les officiers tinrent à honneur d'accompagner leurs troupes sous leurs ordres. Le maréchal avait quitté dès le matin son quartier général.

Bien que le commandement du maréchal expirât au moment même de la remise officielle de l'armée à l'ennemi, son devoir lui commandait de demeurer jusqu'à la fin au milieu de ses malheureux soldats, pour intervenir au besoin en leur faveur, en cas de difficultés avec l'ennemi. Tout au moins, en quittant l'armée, aurait-il dû laisser à son chef d'état-major le soin de le remplacer dans cette circonstance douloureuse. Une grande confusion, naturellement, résulta du départ du commandant en chef et de son chef d'état-major.

Les troupes avaient reçu, pour chacune des journées du 27 et du 28, la faible ration de 250 grammes de pain seulement, et se trouvaient sans vivres au moment où elles furent constituées prisonnières. Cependant il fut remis à l'ennemi officiellement, provenant tant des magasins des forts que de ceux de la ville, un jour de farine et des quantités proportionnées de lard, riz, sel, café, vin, eau-de-vie. Le lendemain et les jours suivants les fourgons prussiens ramenaient en ville des soldats français morts ou mourant de faim et de misère.

Le prince Frédéric-Charles avait annoncé le 25 octobre au général Changarnier que des approvisionnements avaient été préparés par ses soins pour nourrir l'armée dès qu'elle aurait déposé les armes. Au lieu de stipuler dans le protocole que des vivres seraient distribués aux troupes aussitôt après leur remise à l'ennemi, le maréchal mit en oubli de régler ce point essentiel.

Ainsi, alors que nos magasins contenaient assez de vivres pour la journée du 29, et que l'ennemi avait préparé de son côté des ravitaillements afin de pourvoir aux premiers besoins, les troupes restèrent dans le dénûment. La responsabilité du maréchal se trouve donc doublement engagée dans cette triste circonstance.

Ce douloureux récit ne serait pas complet si l'on ne faisait pas ressortir de combien aurait accru la durée de la résistance, si le maréchal Bazaine avait su imprimer une direction judicieuse aux services des subsistances.

Contentons-nous de dire, et ce sera établi dans le rapport relatif spécial aux subsistances, que si, à partir du 1^{er} septembre, on avait mis en commun toutes les ressources et rationné l'armée et la population, on aurait pu faire durer les vivres recueillis 30 jours de plus, sur le pied de 350 grammes de viande, 500 grammes de pain et 3 kilogrammes de fourrages. Si, en outre, le maréchal avait, dans les

premiers jours du blocus, fait rentrer dans le camp retranché les récoltes qui venaient d'être recueillies, on aurait pu gagner en outre 33 jours sur le pied d'une ration de 400 grammes de vin, de 500 grammes de pain, 4 kilogrammes 1/2 de fourrages, soit en tout 63 jours de vivres pour 258,000 rationnaires. Au lieu de capituler le 29 octobre, l'armée aurait pu tenir dans le premier cas jusqu'au 29 novembre, et dans le second jusqu'au 1^{er} janvier.

Si le maréchal Bazaine eût quitté le camp retranché le 1^{er} septembre, la distribution judicieuse des ressources qu'il laissait à Metz eût permis aux 106,000 rationnaires renfermés dans la place de vivre jusqu'au 31 janvier inclus sur le pied d'une ration de 350 grammes de viande, 500 grammes de pain et 4 kilogrammes de fourrages. Si, en outre, du 20 au 29 août, on eût recueilli les ressources immédiatement voisines des camps, la résistance aurait pu être bien autrement prolongée.

Au moment où la pénurie des vivres, pénurie qu'il aurait pu si facilement prévenir, força le maréchal Bazaine à capituler, se rassemblaient sur la Loire, entre Nevers et Blois, cinq corps d'armée français. La cohésion manquait assurément à ces nouvelles levées, mais leur effectif était très-considérable, et les Allemands n'auraient eu à leur opposer, retenus qu'ils étaient par les nécessités du blocus de Paris, que des forces bien inférieures en nombre.

Si l'armée du prince Frédéric-Charles, dont les premières troupes commencèrent à s'ébranler dès le 24 octobre, et qui atteignit Fontainebleau et Pithiviers vers le 25 novembre, avait été retenue sous les murs de Metz, les conditions de la lutte auraient été tout autres devant Orléans. On ne peut hasarder à ce sujet que des conjectures, mais le succès remporté à Coulmiers par deux corps d'armée français qui ne furent même pas engagés en entier, permet de penser que, sans l'intervention de l'armée du prince Frédéric-Charles, il eût été possible de dégager Paris.

L'on peut donc affirmer qu'en ne prenant pas les mesures nécessaires pour prolonger la durée de la résistance de l'armée et de la place de Metz, le maréchal doit supporter une partie de la responsabilité des revers subis par l'armée de la Loire, revers irréparables et décisifs.

Sedan, Metz, Orléans, le nom du maréchal Bazaine demeurera éternellement attaché à ces trois grands désastres de la guerre de 1870.

On a cru devoir passer sous silence dans ce récit l'examen des diverses questions relatives aux émissaires au service de l'artillerie et aux subsistances; des développements spéciaux vont leur être consacrés. Ces développements formeront la quatrième partie du rapport, qui sera suivie du résumé général de l'instruction.

PREMIÈRE PÉRIODE

DU 12 AOUT AU 1^{er} SEPTEMBRE

CHAPITRE PREMIER

Destruction des voies ferrées et des lignes télégraphiques. — Classement des émissaires.

Lignes télégraphiques.

Au commencement du mois d'août 1870, le bureau télégraphique de Metz correspondait avec l'intérieur de la France par trois voies différentes : Nancy, Briey et Thionville.

Le 12 août, vers quatre heures du soir, on cessa de communiquer avec Frouard, les fils avaient été coupés par des éclaireurs ennemis aux environs de Pont-à-Mousson; à dater du 13 août, on ne communiqua plus avec Paris que par Briey et Thionville : la communication subsista par ces deux voies jusqu'au 18 août. Elle fut interrompue avec Briey à quatre heures un quart du soir pendant la bataille de Saint-Privat, et avec Thionville entre six et sept heures du soir.

On ne pouvait songer à rétablir la continuité des fils par Briey, mais sur la ligne de Thionville les conducteurs télégraphiques n'avaient été rompus qu'en un point, près d'Hagondange, par des uhlands; ils furent réparés dans la matinée du 19 par des agents de la compagnie de l'Est.

La communication télégraphique fut ainsi rétablie le 19, vers midi, et subsista jusqu'à une heure quinze minutes du soir; à ce moment elle fut de nouveau interrompue et il fallut renoncer à envoyer des surveillants pour la rétablir, car des employés de la compagnie avaient été arrêtés par un fort détachement de troupes ennemies. Un certain nombre de dépêches furent transmises entre midi et une heure quinze du soir et furent les dernières qui purent être échangées entre Metz et l'extérieur.

Telle est la marche de l'investissement de la place de Metz au point de vue de la destruction des lignes télégraphiques. Les agents de ce service ont été abandonnés à leurs propres forces, et l'armée du Rhin a vu couper ses communications sans que la moindre mesure de précaution ait été prise pour retarder d'un jour cette situation pleine de dangers. Cependant, les recommandations du ministre à ce sujet étaient pressantes; il avait prescrit d'exercer la surveillance la plus active sur les voies ferrées et sur les lignes télégraphiques; aucun ordre ne fut donné à Metz dans ce sens, et le maréchal Bazaine se borna à écrire de sa main sur la dépêche qui contenait ces instructions : « C'est ce qui a toujours été fait jusqu'à présent. »

L'interruption du service télégraphique entre

Paris et nos places fortes de l'Est suivit les progrès de l'invasion.

Thionville, grâce aux fils destinés pendant la paix au service international, est restée en communication avec Mézières et Paris, jusqu'au 21 août, à dix heures du matin; Montmédy, jusqu'au 31 août, à deux heures du soir, Verdun cessa d'être reliée avec Montmédy le 23 août dans la soirée, et avec Paris, le 24 au matin, date du premier bombardement de la place.

Voies ferrées.

Il en fut de même de nos voies ferrées sur la ligne de Thionville à Metz; la voie a été coupée à Uckange, le 18 août, vers six heures trente du soir. Le 19, au matin, à neuf heures, cette voie était réparée par les agents de la compagnie, et un train de blessés pouvait partir de Metz vers six heures du matin et arriver à Thionville sans accident.

Le 20, les agents de la compagnie avaient encore réparé la voie à Mézières, le travail fut achevé à deux heures du soir, mais aucun train ne put passer, car l'ennemi faisait sauter à ce moment le pont du chemin de fer sur l'Orne, à Richemont, entre Uckange et Hagondange.

Sur la ligne de Charleville à Thionville, la présence de l'ennemi fut signalée pour la première fois dans la nuit du 18 au 19 août. Un parti d'éclaireurs prussiens coupa la voie à Pierrepont, après le passage du train spécial qui ramenait le commandant Magnan, d'Hayange à Charleville, et qui atteignait ce pont à minuit quinze minutes. Le 19 au matin, les agents de la compagnie avaient replacé les rails enlevés, et, dans la journée du 19 août, depuis huit heures du matin, tous les trains de la ligne des Ardennes ont pu circuler entre Charleville et Thionville.

Le 20, la communication entre ces deux villes resta libre toute la journée, et le service des trains put fonctionner régulièrement; cependant la voie avait été coupée dans la matinée à Mainbottel, près Pierrepont, mais elle fut réparée presque aussitôt.

Le 21, le train n° 7 (onze voyageurs) partait de Charleville à 4 heures 30 du matin; sa marche se faisait sans difficultés; il arrivait à Thionville à 9 heures 10 du matin, son heure réglementaire mais ce fut le dernier train qui put passer. A 8 heures 40 du matin, un groupe de uhlands qu'il rencontra près d'Audun coupa la voie et le télégraphe. La voie fut aussitôt coupée à Fontoy, et les agents de Charleville qui avaient accompagné ce train jusqu'à Thionville ne purent rentrer à leur poste qu'en passant par la Belgique.

Classement des émissaires.

A partir du moment où les lignes télégraphiques ont été interceptées, les commandants supérieurs des places fortes qui restaient encore en communi-

cation avec l'intérieur sont demeurés chargés de faire parvenir les dépêches officielles au moyen d'émissaires. Ils firent choix pour ce service d'hommes de bonne volonté, connaissant bien le pays, notamment parmi les agents des forêts et des douanes. Mais les dépêches qui ont été expédiées à cette époque n'ont pas toutes été confiées, à leur point de départ, à l'administration télégraphique; des émissaires sont partis directement de Paris porteurs de messages pour le maréchal Bazaine; le commandant Magnan, le général Dejean, les intendants Wolff et de Préal ont cherché, des différents points de la ligne des Ardennes, à se mettre directement en communication avec le commandant en chef de l'armée du Rhin; enfin, le maréchal de Mac-Mahon, les généraux Ducrot et Margueritte ont fait plusieurs tentatives analogues pendant la marche de l'armée de Châlons.

Le nombre des émissaires mis en mouvement pendant cette période des opérations militaires, a été très-considérable. Pour en donner une idée, il suffira de rappeler que le commandant Magnan déclare en avoir envoyé vingt-sept, et que la seule dépêche envoyée de Courcelles par le maréchal de Mac-Mahon a dû être expédiée à la fois de Verdun, de Longuyon et de Montmédy, par quinze ou vingt émissaires différents.

Malgré toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, on n'a pu retrouver qu'un très petit nombre de ces émissaires, par suite des déplacements qui ont été la conséquence de l'option et à cause des difficultés que l'instruction a rencontrées dans les pays annexés ou occupés.

Pour bien apprécier les relations qui ont pu s'établir entre le maréchal Bazaine et l'extérieur, il convient de grouper ces émissaires par catégories, correspondant aux diverses phases des opérations militaires qui ont motivé leur envoi.

PREMIER GROUPE.

PÉRIODE DU 17 AU 19 AOÛT.

Les émissaires envoyés de Verdun pendant les journées des 17, 18 et 19 août, soit par le commandant supérieur, soit par le service administratif, avaient pour mission de faire connaître au maréchal Bazaine les ressources en vivres et en munitions qui l'attendaient dans cette place et de lui demander des instructions en prévision de la retraite de l'armée du Rhin par Verdun.

Parmi ces émissaires figurent :

Scalabrino, garde forestier.	Déposition n° 145
Paiant, id.	id. n° 146
Braidx, id.	id. n° 148
Fissabre, id.	id. n° 140
Guillemain, id.	id. n° 149
Sartelet, id.	id. n° 147

DEUXIÈME GROUPE.

PÉRIODE DU 19 AU 22 AOÛT.

L'empereur, sous la pression de la régence, a renoncé le 18 à battre en retraite sur Paris. Il a demandé au maréchal Bazaine de lui dire la vérité sur la situation, afin de régler sa conduite à Châlons. Le commandant Magnan a apporté la réponse du maréchal et est reparti pour Metz avec les instructions de l'empereur, mais il ne rejoint pas le maréchal Bazaine, il se trouve à Montmédy avec l'intendant Préal, parti de Metz en même temps que lui, emportant les instructions secrètes du maréchal, et avec l'intendant général Wolff, ces deux membres de l'administration militaire supérieure s'occupant à rassembler dans cette place de grands approvisionnements en vue de la jonction des deux armées. Tous ces préparatifs se font en dehors de l'action du maréchal de Mac-Mahon, qui n'a aucun renseignement sur la marche du maréchal Bazaine et qui en demande instamment des nouvelles; mais il ne peut obtenir que des réponses vagues ou des renseignements éronés.

Les émissaires employés pendant cette période se divisent en plusieurs classes.

A. — Émissaires envoyés de Paris.

Finelle, employé au chemin de fer de l'Est. (Déposition n° 231.)

Noguès, officier de marine. (Déposition n° 179.)

Un inconnu de Sedan, parti en même temps que M. Noguès.

B. — Émissaires envoyés de Châlons.

Rabasse, inspecteur de police à la disposition du colonel Stoffel. (Déposition n° 166.)

Miès, inspecteur de police à la disposition du colonel Stoffel. (Déposition n° 167.)

C. — Émissaires envoyés par l'intendant général Wolff et par le général Dejean.

Environ dix émissaires restés inconnus.

D. — Émissaires envoyés par le commandant Magnan.

Parmi les nombreux émissaires envoyés par cet officier du 19 au 22 août, l'instruction n'a pu retrouver que les suivants :

Guillaume, d'Audun-le-Roman,	déposition n° 93.
Longeaux, brigadier forestier,	déposition n° 101.
André, douanier,	déposition n° 152.
Fays, garde-frein,	déposition n° 153.
Lagneaux, sergent au 79 ^e de ligne,	déposition n° 185.
Helloin, garde mobile,	déposition n° 157.
Pardal (n'a pas été retrouvé).	
Joly, capitaine au 40 ^e ,	dépositions n° 27, 99.

Médard, capitaine du génie, dépositions n° 28, 91, 160.

E. — Émissaire envoyé de Longwy.

Guyard, commissaire cantonal.

F. — Émissaires envoyés de Thionville.

Mercier, peintre à Thionville, déposition n° 158.
Déchu, garde forestier, dépositions n° 163, 234.
Flahaut, agent de police, déposition n° 156.

G. — Envoyés de Metz.

Louise May, veuve Imbert, dépositions n° 188 et 161, et quelques-uns des émissaires venus du dehors mentionnés ci-dessus.

TROISIÈME GROUPE

PÉRIODE DU 22 AU 31 AOÛT.

Le 22 août, à neuf heures vingt-cinq du matin, la dépêche du 19, par laquelle le maréchal Bazaine fait connaître qu'il compte toujours opérer sa retraite par Montmédy, arrive à Courcelles. Le maréchal de Mac-Mahon, qui jusqu'alors a résisté à la pression du ministre de la guerre et du gouvernement de la régence, répond immédiatement qu'il se porte dans la direction de Montmédy et qu'il sera le 24 sur l'Aisne, d'où il agira selon les circonstances, pour venir en aide à l'armée de Metz.

Cette dépêche est expédiée par le télégraphe aux commandants de place de Verdun et de Montmédy qui les reçoivent le 22, à onze heures cinquante minutes du matin, et au maire de Longuyon, à qui elle parvient à quatre du soir; ordre est en même temps donné de l'expédier de chacune de ces localités par cinq ou six émissaires différents, et de la faire parvenir à tout prix au maréchal Bazaine.

L'armée de Châlons se met en mouvement. Pendant sa marche, le général Ducrot et le général Margueritte envoient directement des émissaires pour prévenir le maréchal Bazaine; le maréchal de Mac-Mahon leur adresse, le 26, un nouvel avis.

Cependant, depuis le 19, le maréchal de Mac-Mahon n'a plus eu aucune nouvelle de Metz. Le 27, au Chêne-Populeux, sentant qu'il est sur le point d'être coupé par l'armée du prince royal, il annonce qu'il va se retirer vers l'ouest, s'il n'apprend pas que le mouvement de retraite du maréchal Bazaine est commencé, et il prévient en même temps le ministre. Le général de Palikao déclare à l'empereur que la révolution est dans Paris s'il abandonne l'armée de Metz, et il demande au maréchal de Mac-Mahon, au nom des ministres et du conseil privé, de porter secours au maréchal Bazaine. L'armée de Châlons continue alors sa marche sur la Meuse, puis bientôt est forcée de se replier sur Sedan.

Pendant cette période, un certain nombre d'émissaires mettent en communication le commandant Magnan, qui est toujours à Montmédy ou à Cari-

guan, soit avec Thionville, soit avec l'armée de Châlons; d'autres sont envoyés vers Metz des différentes places voisines ou des localités traversées par l'armée de Châlons.

Les émissaires qui font partie de ce troisième groupe peuvent être classés comme suit :

A. — Émissaires porteurs de la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon.

Partis de Montmédy. { Hiégel, douanier, déposition n° 143.
Simon, douanier, déposition n° 142.
Sindyc, garde mobile, déposition n° 187.
Petit, ex-officier, déposition n° 000.

Partis de Longuyon. { Cinq émissaires inconnus.

Partis de Verdun. { Scalabrino, forestier, déposition n° 145.
Macherez, tailleur, déposition n° 214.

B. — Émissaires envoyés par le général Margueritte.

Quelques émissaires inconnus.

C. — Émissaire envoyé par le général Ducrot.
Lagosse, négociant, parti d'Attigny, déposition n° 5.

D. — Émissaires envoyés par le maréchal de Mac-Mahon.

Médard, capitaine du génie, accompagné de Guyard, commissaire cantonal à Longwy, dépositions n° 28, 91, 160.

Rigault, employé de la compagnie de l'Est, déposition n° 34.

E. — Émissaires envoyés de Thionville.

Plusieurs émissaires inconnus, porteurs de la dépêche du 22 août, du maréchal de Mac-Mahon.

Lallement, procureur impérial, porteur de la dépêche du 27.

Flahaut, porteur de la dépêche du général Ducrot, déposition n° 156.

Marchal, porteur de la dépêche du général Ducrot, dépositions n° 84, 342.

F. — Émissaires envoyés par le commandant Magnan.

A Thionville : André, douanier, déposition n° 152.

A l'armée de Châlons : Pattée, — n° 170.

Weber, — n° 171.

Lambert, — n° 172.

Chamillard, — n° 173.

G. — Émissaire envoyé de Sedan.

Hulme, filateur, à Mouzon.

QUATRIÈME GROUPE

PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE AU
29 OCTOBRE

Le choc décisif a eu lieu à Sedan, mais l'étendue du désastre a dépassé toutes les prévisions, et au lieu d'amener la paix, il a abattu l'empire.

Le gouvernement de la Défense nationale doit, en raison des exigences de l'ennemi, continuer la lutte.

Le maréchal Bazaine est resté inactif : il n'a pas voulu quitter Metz, lorsque cent mille hommes marchaient à son aide, il persistera plus que jamais dans son inaction, maintenant qu'il est seul contre toute l'armée allemande. L'ennemi, qui a pu juger de ses hésitations le 26 et le 31 août, le comprend aisément, mais il veut se prémunir contre une tentative désespérée ; il veut prendre avec Metz, l'armée dont il a ressenti la valeur, sans avoir même à redouter les convulsions de son agonie. Il s'empresse de faire entrevoir la possibilité de négociations ayant pour base une restauration impériale appuyée sur le maréchal Bazaine. Sa voix est aussitôt entendue au Ban-Saint-Martin, et l'agent Régnier peut venir librement à Metz se faire écouter du maréchal et recevoir ses confidences. Aux intrigues de Régnier succèdent les essais de négociations du général Boyer : grâce à ces manœuvres le maréchal peut, jusqu'au jour de la capitulation, entretenir l'armée dans des illusions qui ne se dissiperont que le jour où, captive en Allemagne, elle verra la France continuer une lutte désespérée contre l'invasisseur.

Pendant cette longue et douloureuse période, le maréchal Bazaine a expédié de Metz quelques courriers. Un millier de prisonniers sont rentrés dans la place par voie d'échange ; quelques-uns aussi se sont échappés des convois de l'ennemi, ils ont rapporté des nouvelles de l'extérieur. Enfin, le gouvernement de la Défense nationale a fait les plus grands efforts pour se mettre en communication avec le commandant en chef de l'armée du Rhin. Parmi les émissaires qu'il a envoyés, ceux que l'instruction a pu retrouver, généralement étrangers au pays, n'ont pas dépassé Thionville, mais leur arrivée dans cette place a provoqué diverses tentatives, dont une au moins a été couronnée de succès. (Risse, n° 216.)

Les témoins entendus pour cette période et les agents dont on a retrouvé la trace se répartissent en trois catégories, comme il suit :

A. — Courrier du maréchal.

Femme Antermet. Déposition n° 459.

Marc (Émile), Henry (Pierre), soldats au 7^e cui-

rassiers, porteurs de la dépêche du 15 septembre, n° 355.

Un paysan de Donchery, porteur de la même dépêche.

De Valcour, Prieskeswitch, Courtial, Vernet, porteurs de la dépêche du 21 octobre.

B. — Prisonniers rendus ou évadés. — Porteurs de journaux ou de nouvelles.

Lejoindre, capitaine, arrivé le 10 septembre, déposition n° 26.

Pennetier, brigadier, arrivé le 14 septembre, déposition n° 192.

Delamarre, sous-lieutenant de cavalerie, arrivé le 17 septembre, déposition n° 206.

Archambeau, arrivé le 26 septembre, déposition n° 42.

C. — Émissaires du gouvernement de la Défense nationale.

Jacob, parti de Paris, déposition n° 385.

Donzella, marin, parti de Paris, déposition n° 256.

Quatrebœuf, marin, parti de Paris, déposition n° 255.

Lebas, non retrouvé, déposition de M. Gambetta, n° 298.

Clarke, déposition n° 433.

Camus, père et fils, partis de Montmédy, déposition n° 183.

Muller (Jules), parti de Thionville, déposition n° 323.

Calarmon, parti de Thionville, déposition n° 389.

Risse, parti de Thionville, déposition n° 216.

CINQUIÈME GROUPE.

COMPRENANT TOUTE LA DURÉE DU BLOCUS.

Pendant toute la durée du blocus, le nombre des personnes qui, soit pour le service de l'armée, soit pour des intérêts privés, ont pu entrer et sortir de Metz, en franchissant les lignes ennemies, est très-considérable. L'instruction n'a pu en entendre qu'un très-petit nombre, qui forment deux catégories distinctes, savoir :

A. — Émissaires envoyés en reconnaissance dans les camps ennemis.

Il suffit de parcourir le registre des renseignements de l'état-major général, pour se faire une idée du nombre des agents employés à ce service, qui, pouvant franchir les lignes ennemies, auraient eu toute facilité, s'ils en avaient été chargés, pour aller chercher et rapporter à Metz les instructions du gouvernement ; on en trouve l'affirmation répétée dans beaucoup de dépositions, notamment dans celle du général Coffinières et de MM. Samuel et Charet. Nous nous bornons à citer parmi les agents de cette catégorie :

Mouth, sous-lieutenant, à Saumur, déposition n° 211. — Altenburger, sous-officier, déposition n° 209. — Tingry, déposition n° 301. — Trussem, dépositions n° 258 et 276. — Vautier, décédé.

B. — Gens du pays ou voyageurs ayant franchi les lignes prussiennes.

1 bis. Guépratte, déposition n° 53. — 2. Jeandelise, déposition n° 126. — 2 bis, de Vivitte, déposition n° 125. — 3. Lallouette, déposition n° 127. — 4. Michaut (Elisa), déposition n° 128. — 5. Mangin (Hubert), déposition n° 129. — 15 bis. Mangin (Étienne). — 6. Boulanger (Pierre). — 8. Pierre (Pierre). — Esselin, déposition n° 122. — 11. Hanzly, déposition n° 133. — 10. Georgin (Théodore) n° 134. — 16. Georgin (Jules). — 12. Labbé père, déposition n° 135. — 13. Labbé fils, déposition n° 136. — 14. Guépratte (Marie), déposition n° 138. — 15. Demange, déposition n° 139. — 4 bis. Michaux. — Maud'heux, déposition n° 326. — Renou, déposition n° 388.

CHAPITRE II

Transmission des dépêches par le colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville.

Nous avons pu suivre, dans le chapitre précédent, la marche progressive de l'invasion par les destructions successives opérées à la fois sur nos voies ferrées et sur nos lignes télégraphiques, et nous avons reconnu que l'armée allemande, après avoir franchi la Moselle au sud de Metz, avait opéré sur la rive gauche, en remontant vers le nord, un grand mouvement tournant. Elle avait détruit successivement les communications de l'armée du Rhin avec Nancy, Verdun, Briey, et enfin Thionville, ne lui laissant comme dernière ressource que la voie ferrée des Ardennes.

Cette marche de l'ennemi permet de se rendre compte des difficultés qu'ont rencontrées les divers émissaires dirigés sur Metz, suivant la route qu'ils ont suivie, et explique comment la plupart d'entre eux, trouvant trop fortement occupées les lignes qui joignent directement Metz, soit à Verdun, soit aux différents points des lignes des Ardennes, ont été amenés à se rabattre sur Thionville.

Plus tard, lorsque l'armée allemande eut pris devant Metz ses positions définitives, Thionville, en raison de sa proximité de la frontière et du blocus peu rigoureux auquel cette place était soumise, s'est trouvée l'objectif naturel de tous ceux qui avaient mission d'arriver jusqu'au maréchal Bazaine. Ce fait, qui est une conséquence logique des événements et de la situation géographique de cette place, est d'ailleurs établi par de nombreuses dispositions (1).

(1) Parmi les émissaires énumérés dans le chapitre I^{er}, on en compte 25 qui ont été en relation directe avec le colonel Turnier.

Le colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville, s'est trouvé par conséquent l'intermédiaire auquel ont dû nécessairement recourir la plupart des émissaires envoyés au maréchal.

L'instruction a dû faire appel aux souvenirs de cet officier supérieur et a d'abord constaté avec étonnement une défaillance de mémoire qui ne lui permettait pas de formuler la moindre affirmation.

Elle a dû, par suite, recourir aux documents écrits et notamment au registre des fonds secrets tenu par le commandant de place de Thionville.

Le colonel Turnier avait fourni à la commission d'enquête une première copie de son registre des fonds secrets ; dans sa première déposition, en date du 6 août, il a fait connaître que cette copie avait été faite pendant sa captivité à Bayreuth, et qu'il en avait alors l'original entre les mains.

Invité à faire les recherches les plus minutieuses pour retrouver cette minute, il a déclaré n'avoir pu la retrouver et a présenté à l'instruction une seconde copie qui ne diffère de la première que par quelques dates ou mots ajoutés après coup, de sa main, à la première expédition, sur les indications des agents appelés en témoignage pendant l'enquête et qu'il avait revus avant de faire sa déposition devant le conseil. Il affirme solennellement que ce second état est l'exacte reproduction du registre sur lequel il a été copié pendant sa captivité à Bayreuth. — Quant à la minute, il a jugé inutile de la conserver. — Il ne peut d'ailleurs indiquer ni le nom ni le régiment du sergent-major qui a fait ses copies et qui, pendant deux mois, lui a servi de secrétaire à Bayreuth, à l'époque où, obligé de rester constamment étendu par suite d'une blessure, il lui était impossible d'écrire ; mais il fait entrevoir qu'il pourra peut-être retrouver ce sous-officier.

L'instruction arrive à découvrir, en dehors des recherches du colonel Turnier, le nom de ce sergent-major, M. Thiriot, aujourd'hui sous-lieutenant au 85^e de ligne ; M. Thiriot, appelé en témoignage, a reconnu que les deux copies étaient celles qu'il avait faites à Bayreuth, et il a déclaré qu'elles étaient bien conformes à l'original qu'il venait de voir entre les mains du colonel Turnier.

En même temps, il a remis à l'instruction deux lettres qui lui avaient été adressées le 9 et le 22 août 1872 par cet officier supérieur. Dans la première, le colonel Turnier s'adresse à M. Thiriot pour obtenir l'assurance qu'il est le secrétaire employé par lui à Bayreuth.

La seconde est conçue en ces termes :

« Je suis appelé à témoigner dans l'affaire Bazaine relativement aux émissaires que j'ai employés ; et, pour aider ma mémoire sur les noms et les dates, je n'ai que les copies que vous avez faites, à Bayreuth, du petit registre de mes fonds secrets, sur lequel étaient inscrites les sommes que j'ai données à la plupart des hommes qui ont été employés à ce service.